

**4 Économie**

Oyem / Campagne sur la régulation et les réformes dans le secteur des assurances à Oyem...

**Des "assurés" hors-la-loi dans la cité**



Les officiels pendant la réunion avec la direction nationale des Assurances.



Direction nationale et responsables de la fédération, à l'issue de la rencontre.

**Innocent M'BADOUA**  
Oyem/Gabon

Ouverte le 7 août dernier par la province de l'Ogooué-Maritime, la campagne d'information, de sensibilisation et de promotion des assurances s'est poursuivie le 13 août, à Oyem (Woleu-Ntem), puis le 14 août à Makokou (Ogooué-Ivindo). Chaque étape a révélé des débats spécifiques qui justifient amplement l'initiative du ministère de l'Economie de conduire cette caravane à l'intérieur du pays.

Le 13 août dernier, dans la salle de réunion de l'Hôtel de ville d'Oyem, les responsables de la direction nationale des As-

surances ont rencontré, outre les administratifs locaux, le président de la Fédération des sociétés d'assurance et de celle des courtiers d'assurance, les responsables des associations de transporteurs du Woleu-Ntem et de chauffeurs de taxi d'Oyem. Comme à Port-Gentil, Prisca Nlend-Koho, directrice nationale des Assurances a réitéré l'obligation des assurances automobile et chasse, et l'intérêt des forces de sécurité de vérifier et conscientiser les usagers à cette nécessité. Le représentant de la direction nationale des assurances (DNA), conseil exclusif de l'Etat, a dé-

claré: « *L'Etat se place aux côtés des assurés.* » D'où, a-t-elle martelé, l'urgence pour les compagnies d'assurance d'accélérer la cadence de règlement de sinistres. Pour ce faire, elle a décliné un certain nombre de réformes, parmi lesquelles la double déclaration de sinistres: l'une faite à la société d'assurance, l'autre envoyée à la direction nationale des assurances. Cette double déclaration vise à assurer un suivi des sinistres, le respect des délais de leur règlement. L'autre réforme, « *c'est le constat à l'amiable* », mis en place par les compagnies d'assurance et qui pourrait entrer en vi-

gueur en septembre ou octobre prochain, si l'on en croit Andrew-Crépin Gwodock, président de la Fédération des sociétés d'assurances du Gabon. **ASSURÉS HORS-LA-LOI.** Les débats ont tiré en longueur à Oyem, sur une problématique qui fait des assurés de cette localité des espèces de hors-la-loi. Depuis les années 2000 en effet, il s'est développé un phénomène au Woleu-Ntem: celui des automobilistes qui vont souscrire leurs assurances hors des frontières nationales. En particulier à Ebolowa, à cause du coût moins élevé de la prime à verser. Mais aussi du

fait qu'on y paie rapidement dans les pays voisins. Les responsables de la direction nationale des Assurances ont démontré, en s'appuyant sur les textes communautaires, que cette pratique était illégale. « *Tout véhicule circulant dans un territoire donné a l'obligation de s'assurer dans le territoire dans lequel il réside, sinon c'est une infraction* », a lancé Mme Nlend-Koho aux forces de l'ordre. En réponse à ce constat, le président de la Fédération des sociétés d'assurances, Andrew-Crépin Godwoc a estimé que les compagnies « *doivent sortir de leur confort* » et être arrimés aux besoins

actuels du marché. Conformément aux directives de la DNA qui veut voir les compagnies d'assurance diversifier leurs portefeuilles d'offres de polices d'assurances, assureurs et courtiers se sont engagés à davantage communiquer sur les différentes assurances existantes: obsèques, funéraires, capital à restituer à la famille après le décès du chef de famille, assurance mariage ou études pour enfants, etc. Les participants ont admis que tout cela ne peut prospérer si les compagnies d'assurance doivent payer les différentes taxes.

...et à Makokou

**Grande mobilisation et vif intérêt pour les assurances**

**I.M'B.**  
Makokou/Gabon

**GRÂCE** à l'implication du gouverneur de province, l'étape effectuée dernièrement par l'équipe de la direction nationale des Assurances à Makokou, est de loin celle qui aura mobilisé plus d'acteurs: administrations déconcentrées, associations des transporteurs et autres. Les participants ont été édifiés à l'obligation de l'assurance automobile naturellement, mais aussi sur les autres formes d'assurance (habitat, prévoyance, vie, etc.). Face au constat fait du faible taux de pénétration de l'assurance au Gabon,

et au regard de l'intérêt des populations de Makokou pour les produits d'assurance, Alain-Michel Massoussou a dit: « *nous allons essayer de mener des actions pour accroître ce taux* ». La plupart des intervenants ont reconnu que le paiement des sinistres par les compagnies sera un facteur déterminant pour restaurer la confiance auprès des clients. Car sur ce point, la confiance est brisée et assureurs et courtiers sont mal perçus. « *Tantôt, on nous traite de voleurs. Il faut que l'assurance retrouve un nouveau visage* », a dit Guy Claude Meye, directeur général de Acaf, seul opérateur écono-



La directrice nationale des Assurances, Prisca Koho Nlend, a présidé la séance de travail à Makokou.

mique du secteur des assureurs installé. A Makokou, il a été longuement expliqué le fonctionnement du constat à l'amiable qui sera remis à

tout contractant d'une assurance automobile. Il s'agit pour deux conducteurs intelligents et de bonne foi, de remplir sur le lieu de l'accident

même, les principaux éléments du sinistre sur une fiche contresignée par les deux parties. Chacun des conducteurs disposera d'une copie à envoyer à

son assureur. Le constat à l'amiable ne met pas un terme au constat de police. Il va aider à accélérer la procédure de règlement du sinistre. Le procureur de la République près le Tribunal de première instance de Makokou, Ingrid Dany Kama, a soulevé l'absence des sociétés d'assurance lors des procès pour lesquelles elles doivent répondre; affaires impliquant parfois des victimes gravement atteintes ou décédées suite à un accident de voiture. Ce qui ne permet pas d'apprécier certains faits techniques, et donc de faciliter le rendu des décisions de justice.

**CHANGEMENTS**  
**COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 14/08/2018**

**Union Gabonaise de Banque**  
SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>

FIXING				VENTE BILLETS (sans frais)	
DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	<b>1 EUR</b>	<b>655,957</b>
USD	1,1403	1USD =	575,249	1 USD	592,830
CAD	1,4996	1CAD =	437,421	1 CAD	465,994
JPY	126,1100	1JPY =	5,201	100 JPY	549,141
GBP	0,8933	1GBP =	734,308	1 GBP	783,117
CHF	1,1339	1CHF =	578,547	100 CHF	61 650,38
ZAR	16,3821	1ZAR =	40,041	100 ZAR	4 237,53
MAD	10,8941	1MAD =	60,212	1 MAD	63,58
CNY	7,8537	1CNY =	83,522	1CNY	86,03
KES	115,0400	1KES =	5,702	1KES	5,87

INDICES BOURSISERS		
	en date du	
CAC 40	14/08/2018	<b>5 416,12</b>
DOW JONES	14/08/2018	<b>25 351,60</b>

  

<b>BRENT (IPE) US Dollars/Baril</b>
<b>14 Août 2018: 72,51</b>